

REPUBLIQUE FRANCAISE

Préfet des Hauts-de-Seine

Arrêté du **-6 JUIN 2016**

**portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de la préfecture des Hauts-de-Seine**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Considérant les avis émis par la section locale de FO, du SAPACMI et de la CGT ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le préfet, président ;
- le secrétaire général de la préfecture ;

b) Représentants du personnel :

8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants.

c) Le médecin de prévention ;

d) Le conseiller de prévention ;

e) L'inspecteur santé et sécurité au travail.

Le préfet est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

ARTICLE 2 : L'arrêté du 16 octobre 2014 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de la préfecture des Hauts-de-Seine est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entre en vigueur après le prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la préfecture des Hauts-de Seine.

Fait à Nanterre, le 06 JUIIN 2018

Le Préfet



Pierre SOUBELET